



DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

Route de Lavacant – 32000 AUCH

N° SIRET : 31796116700028

Téléphone secrétariat : 05.62.05.51.21 / Fax : 05.62.05.49.03

Téléphone techniciens : CTD : 05.62.05.65.74 / CDFA : 05.62.05.65.51

Web : <http://districtfootgers.fff.fr> E.mail : secretariat@districtfootgers.fff.fr

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale des Clubs du 8 décembre 2017 à PESSAN.

Auch, le 6 novembre 2017

A tous les Présidents de Club,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des clubs du District qui se réunira le **vendredi 8 décembre 2017 à la salle polyvalente de PESSAN** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 19h30 : accueil et élargement des clubs.
- 20h00 : ouverture de l'A.G. par le Président du District-Présentation des personnalités.

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Présentation et adoption des nouveaux statuts du District.

Assemblée Générale Ordinaire

- Intervention représentant du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.
- Remise des dotations du Mozaïc Foot Challenge 2016-2017.
- Allocution de M. Jacques SERES, Maire de Pessan.
- Allocution de Mme la Présidente de l'U.S. PESSAN.
- Approbation du procès-verbal de l'AG du 16 juin 2017 à PESSOULENS, publié le 27-07-2017.
- Allocution du Président du District.
- Comptes annuels :
 - Rapport financier du Trésorier Général portant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
 - Approbation des comptes et des opérations de l'exercice-affectation du résultat.
- Présentation offre NIKE.
- Questions diverses.
- Interventions des personnalités.
- Récompenses diverses.

A l'issue de cette Assemblée Générale, les personnes qui le désirent pourront prendre un repas au prix unitaire de **15€**. A cet effet, je vous demande de retourner au secrétariat du District du Gers pour le **23 novembre prochain au plus tard** le bulletin d'inscription ci-joint accompagné du règlement.

Rappel : Conformément aux dispositions de l'annexe 5 des règlements généraux de la Ligue de Football d'Occitanie, TOUT club ABSENT ou non REPRÉSENTÉ à l'Assemblée Générale sera sanctionné par une amende financière de 100€.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président du District

Guy GLARIA

P.J. :

- **Pouvoir**
- **Bulletin repas**